

# 24 octobre 1973 : journée mondiale d'information sur le développement

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **83 (1974)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683365>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«...Il faut enfin susciter une prise de conscience par l'opinion de chacun de nos pays de la dimension véritable du problème. Je suggère que soit organisée, sous l'égide des Nations Unies, une «Journée mondiale d'information sur le développement». Il ne s'agirait pas d'une collecte de ressources, mais exclusivement d'une action d'information et d'éducation. A cette fin, la presse, les moyens audiovisuels publics et privés seraient conviés à réserver une large place à la description de la réalité humaine de l'insuffisance du développement. De leur côté, les établissements d'enseignement y consacraient une partie de leurs cours. De même qu'à l'époque de l'industrialisation fut créée, il y a cent ans, la Journée du travail, peut-être le monde contemporain peut-il s'interroger et s'informer une fois par an sur l'immense étendue du problème du développement.»

**Valéry Giscard d'Estaing**  
Ministre français des finances, dans son allocution à la 3e Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Santiago, 14 avril 1972.

Quelques mois plus tard, l'Assemblée générale des Nations Unies instituait la «Journée mondiale d'information sur le développement» qui a été célébrée le 24 octobre 1973, en même temps que la Journée des Nations Unies.

### **Le pourquoi de cette «Journée mondiale d'information sur le développement»**

Prenons une bourgade de 9000 habitants traversée par une rivière et entourée de fermes. Sur la rive droite vit une communauté prospère avec des usines, des magasins et une agriculture florissante. La plupart des 3000 personnes qui forment cette communauté ont un emploi, beaucoup ont une voiture et chaque année un plus grand nombre d'entre eux partent en vacances en avion. Leurs enfants vont à l'école. De temps en temps, ils écoulent une partie de leur production excédentaire de l'autre côté de la rivière. Là, tout est différent, la rive gauche compte deux fois plus d'habitants que la droite. Il y a peu d'usines et c'est l'agriculture de subsistance qui prédomine. Les emplois sont rares, le chômage règne et nombreux sont ceux qui ne travaillent qu'une partie de l'année. Une faible proportion d'enfants vont à l'école. La famine n'est pas un événement extraordinaire, la maladie est répandue et la malnutrition aussi. Lorsque les habitants de la rive droite traversent la rivière, ils prennent soin de se faire d'abord vacciner. Cette situation, assez semblable à celle qui caractérisait il y a un siècle de nombreuses localités de ce que l'on appelle maintenant les pays industrialisés, est également un microcosme de notre planète d'aujourd'hui. Un tiers environ de la population mondiale, soit quelque 25

## 24 octobre 1973: Journée mondiale d'information sur le développement

nations industrielles d'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon, détient près des deux tiers de la richesse du monde; les autres ont le reste, et l'écart entre les riches et les pauvres s'agrandit, particulièrement en ce qui concerne les aspects de notre civilisation qui permettent une augmentation de la capacité de production, tels que l'électricité, les transports et l'accumulation de capitaux. Plus de 90 % des principaux minéraux du monde – le cuivre, le minerai de fer, l'aluminium, par exemple – sont consommés dans les pays industrialisés. Ces pays ont réussi à éliminer certaines des inégalités les plus flagrantes de leur système. Les mêmes moyens qui ont permis d'élever le niveau de vie dans ces pays – la technique, l'organisation économique et une politique sociale éclairée – peuvent également surmonter la pauvreté dans les pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Mais aucun pays, aucun groupe de pays ne peut s'en tirer tout seul. Notre interdépendance dans des domaines tels que le commerce, les affaires monétaires et l'environnement, ainsi que les pressions démographiques nous acheminent vers une économie mondiale unique. Le plus grand défi qui se pose à notre monde d'aujourd'hui, un monde qui ne cesse de se rapetisser, est d'assurer le développement des deux tiers du globe encore à la traîne.

L'une des préoccupations essentielles des Nations Unies est de relever ce défi. La Stratégie internationale du développement, adoptée à l'unanimité par toutes les nations membres, a posé les jalons du progrès économique et social du monde. De nombreux gouvernements contribuent grandement à cette cause.

Toutefois, l'appui massif du public, qui est nécessaire si l'on veut que les initiatives des Nations Unies dans les domaines économique et social aboutissent, dépend à son tour de la clarté avec laquelle chaque individu se voit lui-même et conçoit son propre rôle dans la nouvelle structure économique et sociale qui se dessine dans le monde, de la

mesure dans laquelle il comprend l'interdépendance entre les soucis de développement des nouveaux pays et les problèmes de l'environnement – qui sont peut-être plus sensibles dans les pays industrialisés – et de sa faculté de saisir le rôle que les pressions démographiques jouent pour les uns comme pour les autres. Mais il ne suffit pas de comprendre la situation: il faut aussi être capable d'allier à cette compréhension un sens inné de la justice et de l'équité qui se rebelle devant les inégalités flagrantes dans la répartition des ressources mondiales.

### **Croix-Rouge et développement**

En tant qu'organisation internationale non gouvernementale, la Croix-Rouge ne peut ni ne veut rester inactive dans le domaine de l'aide au développement.

Depuis 1957, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge avait pris conscience que la meilleure manière d'encourager et de favoriser – ainsi que le stipulent ses statuts – l'établissement et le développement de Sociétés nationales indépendantes et dûment autorisées, était de leur fournir une assistance bien planifiée. Malgré d'importantes difficultés d'ordre financier, un Groupe de Travail créé par le Secrétaire général de la Ligue, conformément à la mission qu'il avait reçue du Conseil des Gouverneurs, put présenter en 1962 un rapport qui fut approuvé par le Comité exécutif. Dès lors, le Programme de Développement Croix-Rouge prit une extension considérable, surtout depuis la création, en 1964, d'un «Groupe consultatif pour le développement et l'extension du Programme de Développement», qui marquait nettement le caractère permanent de cette tâche.

### **Le Programme de Développement Croix-Rouge**

Le Programme de Développement est un programme multilatéral d'assistance entre les Sociétés nationales, planifié, coordonné

*Les échanges et les contacts personnels sont parmi les objectifs les plus importants que visent les Instituts régionaux de formation, éléments essentiels du Programme de Développement Croix-Rouge. Les participants y apprennent à déceler les besoins qui se font jour à tous les niveaux du secteur des services communautaires, à déterminer les ressources possibles et à fixer les priorités des programmes d'action de la Croix-Rouge (photo du haut).*

*Formation des cadres de la Croix-Rouge et développement de l'action sociale vont de pair: en enseignant la couture à des femmes nécessiteuses, le Croissant-Rouge afghan leur permettra de trouver ensuite un emploi à l'extérieur ou de travailler à domicile (photo du bas).*

et administré par la Ligue. Les Sociétés nationales prennent une part active à sa préparation, à sa réalisation et à son évaluation.

Il a pour but de promouvoir la création d'une Société de la Croix-Rouge dans chaque pays et, lorsqu'elles ont été reconnues, d'aider ces Sociétés à établir une structure de base leur permettant de mettre sur pied des programmes d'entraide répondant aux besoins de la collectivité; le Programme vise également à aider les Sociétés de la Croix-Rouge dûment établies à développer et à étendre les services de cette nature déjà existants ainsi qu'à leur donner l'appui indispensable en vue de déterminer la nécessité d'en créer de nouveaux destinés à répondre aux besoins de leur pays et en vue de les mettre en œuvre.

Plus précisément, les buts du Programme sont la promotion, la coordination et la fourniture d'une assistance bien déterminée aux Sociétés nationales dans les domaines prioritaires suivants:

- développement de la capacité de planification des Sociétés
- formation du personnel - qu'il soit rémunéré ou volontaire - et fourniture de matériel, en particulier en ce qui concerne la planification en prévision des catastrophes, la santé et les affaires sociales - l'accent étant mis tout spécialement sur les programmes d'entraide communautaire à la ville comme à la campagne - l'information, les appels de fonds et le recrutement de membres.

Ce qui précède s'applique aux membres adultes et aux jeunes membres de la Croix-Rouge, ces derniers représentant un élément vital dans le développement de la Croix-Rouge.

L'assistance donnée au titre du Programme revêt de nombreux aspects car, dans chaque cas, elle doit être adaptée aux besoins parti-



culiers des bénéficiaires. Elle se concentrait autrefois dans une large mesure sur l'envoi de conseillers et d'équipement – en particulier de matériel didactique – aux Sociétés en voie de développement; des séminaires étaient organisés et des projets spéciaux réalisés dans l'ensemble du monde de la Croix-Rouge. Tandis que partout où cela se révélait nécessaire, on continuait à appliquer de telles méthodes d'assistance, on a mis au point au cours de ces dernières années des moyens de coopération et de développement à la fois nouveaux et plus efficaces. La priorité est donnée à la formation et au perfectionnement du personnel, grâce à un système d'«Instituts régionaux de formation». De cette façon, les Sociétés nationales disposent de dirigeants et de personnel exécutif non seulement plus nombreux mais plus qualifiés; elles sont mieux en mesure d'évaluer leur potentiel, de faire des plans d'avenir et de mettre sur pied les programmes d'assistance dont la collectivité a besoin. En d'autres termes, les Sociétés sont en passe de devenir des partenaires pleinement responsables en vue du développement de leur communauté nationale et de l'ensemble de la Croix-Rouge. Le Programme de Développement est financé par des contributions volontaires – sous forme de fonds, de matériel et de personnel – offertes par les Sociétés nationales. Au cours des cinq dernières années, la valeur de l'assistance canalisée par la Ligue dans le cadre du Programme de Développement s'est élevée en moyenne à 12 millions de francs suisses par an.

### Les divers aspects du Programme de Développement Croix-Rouge

*Panorama*, le journal de la Ligue, a publié il y a quelque temps un article analysant les diverses réalisations du Programme et leur portée. En voici l'essentiel: «Les Sociétés ont reçu une assistance qui a revêtu diverses formes:

**Missions effectuées par de hauts fonctionnaires de la Ligue ou d'autres Sociétés** – Ces missions ont apporté un appui dans la phase initiale de la vie des Sociétés et ont eu pour objectif la reconnaissance d'une Société par son gouvernement, l'établissement d'une organisation capable d'agir, l'éveil de l'intérêt des dirigeants de la collectivité pour la Croix-Rouge, la promotion de projets ou de programmes précis.

**Envoi de délégués** – Des experts de la Croix-Rouge se sont rendus auprès de Sociétés nationales pour des périodes plus ou moins longues dans le but de les aider dans leur organisation ou leur fonctionnement ou d'apprendre à leur personnel à mettre sur pied divers programmes. Dans tous les cas, le délégué est chargé de former son homologue qui poursuivra la tâche à son départ ou d'instruire les moniteurs qui pourront dispenser l'enseignement à la population du pays.

En certaines occasions, des **équipes** ont été envoyées plutôt que des délégués individuels afin de couvrir plus rapidement et plus largement les besoins. Les équipes de jeunes ont remporté, dans ce domaine, des succès considérables.

**Assistance financière** – Les Sociétés en voie de développement ont souvent besoin d'une assistance financière, et celle-ci leur a été accordée, bien que les demandes dépassent toujours de beaucoup les disponibilités. Cette assistance a été consacrée dans l'ensemble à la mise sur pied d'activités extrêmement nécessaires comme des centres nutritionnels ou de formation, de santé ou de rééducation, des projets concernant le jardinage et l'élevage de la volaille, des projets de santé et d'assainissement, la production de matériel didactique, le recrutement de personnel local susceptible de reprendre le travail des délégués, des projets de réinstallation, des centres de formation profession-

nelle et de loisirs, des garderies d'enfants, des services de transfusion sanguine, et bien d'autres. Une aide financière directe a également été accordée pour permettre à certains délégués, jeunes et adultes, de prendre part à des séminaires et d'autres activités similaires.

**Assistance matérielle** – L'assistance matérielle a revêtu, elle aussi, de nombreuses formes: équipement de trousse de premiers secours, matériel didactique et manuels, ambulances et autres véhicules, dispensaires mobiles, équipement et matériel de transfusion sanguine, équipement et matériel chirurgical, vêtements, machines à coudre et à tricoter, matériel didactique pour la formation professionnelle, canots de sauvetage, etc. Son but est de permettre aux Sociétés de mettre sur pied, au fur et à mesure du développement de leur capacité d'action, des programmes répondant aux besoins humains dans leur pays, d'instruire leurs volontaires et leur personnel de façon à pouvoir devenir elles-mêmes des Sociétés de Croix-Rouge pleinement efficaces.

**Les bourses et les visites d'étude** constituent un élément important du processus de développement des jeunes Sociétés, car c'est grâce à elles que des qualifications plus élevées peuvent être acquises à la fois dans les domaines professionnels liés aux activités de la Croix-Rouge et dans les aspects plus généraux de ce mouvement.

Les **séminaires** se sont révélés particulièrement utiles dès les premiers jours du Programme, celui de Founex (1963) constituant un exemple qui fut largement suivi. Des séminaires pour les jeunes, organisés dans des pays de tous les continents et auxquels ont pris part des milliers de jeunes membres de la Croix-Rouge, ont renforcé dans une large mesure le mouvement et la compréhension internationale. On peut déjà en constater les résultats dans les organismes directeurs des Sociétés nationales.

**Déjà réalisés ou en cours d'exécution, quelques exemples typiques du Programme de développement Croix-Rouge**

**Afrique:**

- Centre de formation Croix-Rouge pour les travailleurs communautaires au Malawi
- Clinique itinérante d'éducation sanitaire au Kenya
- Centre médico-social de la Croix-Rouge au Sénégal
- Développement du système de secours en cas de catastrophes régionales en Afrique du Nord
- Construction et équipement de centres de transfusion sanguine au Rwanda et au Burundi
- Formation de moniteurs secouristes en Egypte

**Asie:**

- Programme de distribution de lait aux enfants d'âge préscolaire en Mongolie
- Envoi de matériel didactique à l'école d'infirmières de Séoul, en République de Corée
- Octroi de bourses à des infirmières du Yémen
- Aide aux programmes de contrôle des naissances et de réhabilitation des lépreux en Inde
- Assistance technique, matérielle et financière, pour renforcer le dispositif d'alerte en prévision de catastrophes au Bangladesh

**Amérique latine, Caraïbes:**

- Versement de subsides à un séminaire national de formation en Costa Rica
- Campagne de vaccination BCG à Haïti

**Instituts régionaux de formation** – Approuvés par la Conférence internationale de la Croix-Rouge (Istanbul 1969), les Instituts sont devenus le principal – et probablement le plus prometteur – des moyens à long terme permettant d'aider les Sociétés nationales dans leur développement. Ils ont été conçus de façon à faire participer le personnel et les volontaires de la Croix-Rouge d'une région donnée à l'étude et à la solution des problèmes qui se posent à la Croix-Rouge dans des domaines d'activités particuliers à la région. La Ligue en assure le financement, aide les responsables locaux dans leur conception et leur planification et fournit les experts qui collaborent avec ceux qui dirigent les sessions.

**Désappointement**

Examiné sous cet angle, le Programme de Développement donne l'impression que de grands progrès ont été accomplis et certes, des résultats importants ont été atteints. De nombreuses Sociétés sont maintenant plus fortes qu'elles n'auraient été sans le Programme et leur développement renforce l'ensemble du mouvement de la Croix-Rouge ainsi que tous ses membres. Mais si l'on tourne ses regards vers les projets pour lesquels aucun appui n'a encore pu être trouvé et si l'on examine les moyens financiers dont dispose la Ligue pour s'acquitter de ses responsabilités dans le cadre du Programme, une impression bien différente se dégage: celle de la déception. Il y a en effet tout autant sinon plus de projets qui n'ont pas encore trouvé preneur que de projets en cours et un grand nombre d'autres pourraient être pris en considération si l'on disposait des ressources nécessaires à leur mise en œuvre.

De son côté, le Secrétariat de la Ligue a dû constamment refuser l'engagement du personnel supplémentaire nécessaire pour

gérer le Programme dans tous ses aspects et pour permettre sa planification et son exécution adéquates. Les fonds requis par la Ligue sont fournis principalement par des contributions volontaires versées par les Sociétés nationales. Jusqu'ici ces contributions ont été insuffisantes pour permettre de mener à bien les plans d'action dûment approuvés des éléments du Programme devant être financés par la Ligue. Lors de sa session en 1972, le Comité exécutif a invité le Secrétaire général à lancer aux Sociétés nationales un appel énergique demandant un appui à la fois généreux et plus régulier. On doit très vivement espérer que cet appel sera entendu.

Il est important de se rappeler aussi que les Sociétés donatrices ne sont pas seules à porter la charge financière du Programme: des frais considérables incombent également aux Sociétés bénéficiaires en ce qui concerne les projets proprement dits ainsi que pour le financement des progrès qui en résultent.

Enfin, et alors qu'à l'origine on avait peut-être l'impression que le Programme de Développement ne serait pas une entreprise de caractère permanent, le contraire semble maintenant évident. En conséquence, le Conseil des Gouverneurs, réuni à Istanbul en 1969, a décidé de remplacer le Groupe ad hoc qui avait guidé le Programme depuis 1964 par un Comité consultatif officiel, plaçant ainsi le développement sur le même pied que les autres programmes de la Ligue.

En résumé, le Programme de Développement est solidement établi: il a obtenu des résultats et enregistré davantage de succès que d'échecs. Il peut jouer un rôle extrêmement important en vue de promouvoir l'efficacité de la Croix-Rouge dans le monde. Il peut et doit contribuer dans une plus large mesure aux réalisations futures dans le domaine des efforts humanitaires de la Croix-Rouge. Tout ce dont il a besoin est l'appui sincère – tant financier que moral – qu'il a bien mérité.»